



MILIZAC
GUIPRONVEL

Inauguration le 20 septembre 2019 de l'extension-jonction de la maison de l'enfance avec l'école Marcel Aymé, ainsi que de l'espace jeunes

Note de présentation globale de l'opération



Genèse du projet (besoins, contexte général, localisation)

La croissance progressive du nombre d'élèves à l'école Marcel Aymé et surtout du nombre d'enfants fréquentant l'accueil périscolaire du matin et du soir à la maison de l'enfance (+75 % entre 2009/2010, année de construction de la maison de l'enfance, et 2013/2014) a conduit les communes de Tréouergat, Guipronvel et Milizac à étudier la faisabilité d'un regroupement scolaire et périscolaire sur le fondement de l'article L 212-2 du code de l'éducation.

Le 4 août 2014, le préfet du Finistère a confirmé la possibilité de recourir à l'offre de concours. Aussi, parmi plusieurs scénarios dont notamment la création d'une nouvelle école sur le territoire de l'une de ces communes, ces communes ont finalement opté pour l'extension des locaux scolaires et périscolaires sur le site milizacois (délibération de Guipronvel le 17 novembre 2014 et de Tréouergat le 19 janvier 2015). C'est donc naturellement que cette opération a été inscrite dans la charte fondatrice de la commune nouvelle adoptée par délibérations concordantes des conseils municipaux de Milizac et de Guipronvel le 20 juin 2016.

Principe de mutualisation

La mutualisation est la pierre angulaire de ce projet pour optimiser les plannings d'occupation. En effet, les plages d'utilisation des équipements scolaires sont souvent faibles du fait des vacances et des horaires de classes. Tandis qu'il existe des besoins importants en surface d'accueil pour le périscolaire, précisément en dehors des jours et horaires de classes du fait de la garderie et du centre de loisirs.

Nous avons donc travaillé au maximum les liaisons pour faciliter les complémentarités par :

- une extension qui permet d'obtenir la jonction entre l'école et la maison de l'enfance;
- la création d'une galerie de liaison entre le restaurant scolaire et la maison de l'enfance.



Cette conception permet l'utilisation conjointe, par les enseignants et les animateurs, sur leurs créneaux horaires respectifs, de 2 salles de siestes, 2 salles d'activités et la salle de motricité. Soit 279 m² de surface utile mutualisée (+circulation, sanitaires, rangement).

Ainsi, par exemple, lors d'une journée d'école, les maternelles déjeunent paisiblement dans deux salles d'activité également utilisées pour les activités matin et soir lors de l'accueil périscolaire.

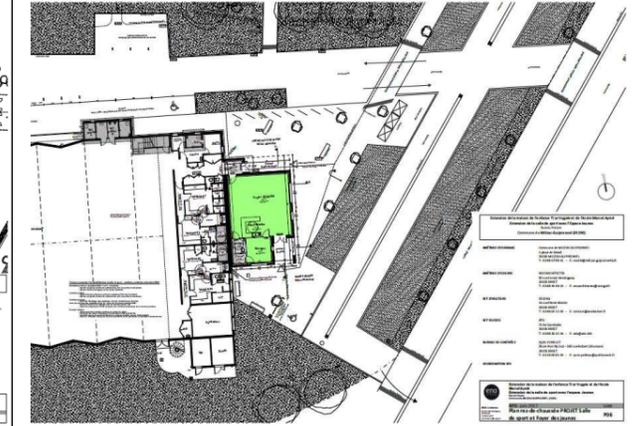
Dans cette même logique de mutualisation et en cohérence avec la charte régionale pour une gestion économe du foncier, le regroupement des activités sur un même site permet de mutualiser les parkings, de réduire les déplacements dans une logique de développement durable et d'optimiser les plannings de la salle omnisports de la rue du Ponant, voisine du nouvel espace jeunes.

Descriptifs des équipements

Extension-jonction de l'école avec la maison de l'enfance.

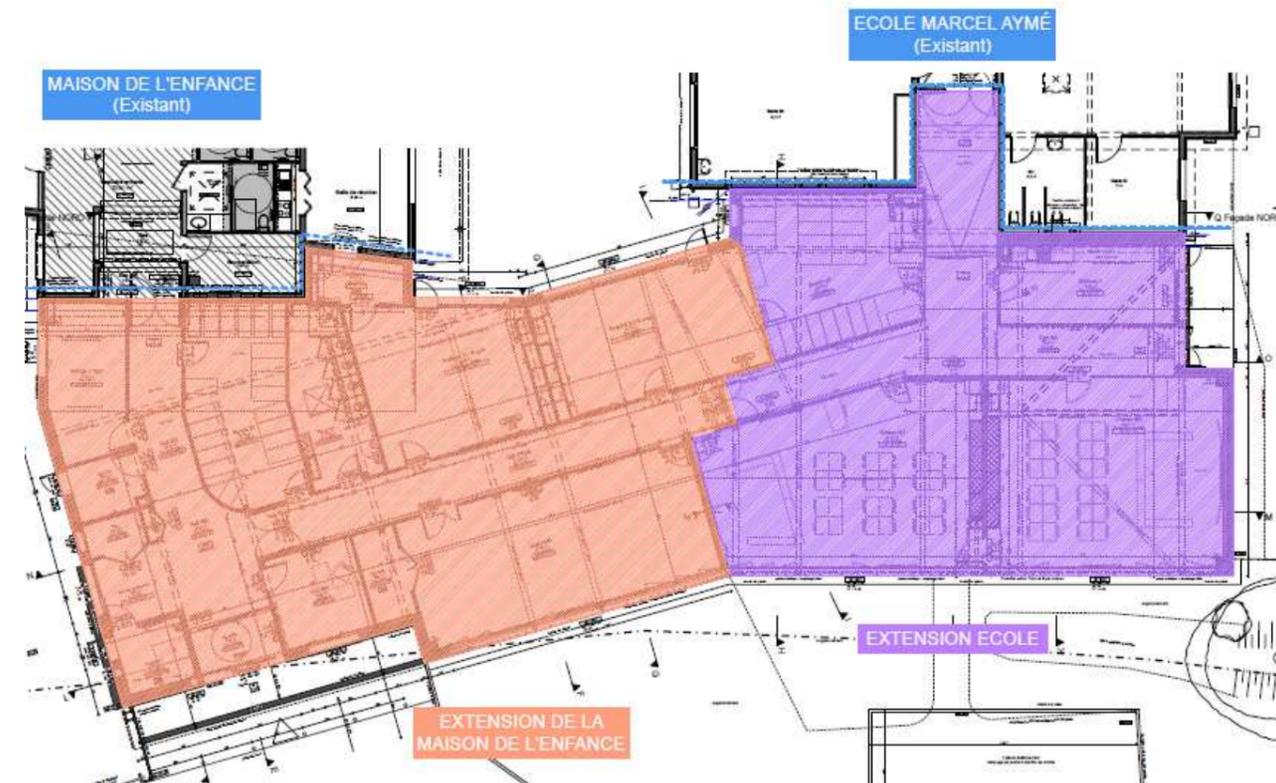


Espace jeunes dans le prolongement de la salle omnisports



Le programme de travaux comprend sur 727 m² :

- une extension de la maison de l'enfance : 352 m² (espace accueil, espace administratif, espaces dédiés - de 6 ans, espaces sanitaires, locaux techniques, circulations/SAS) (surface initiale de la maison de l'enfance : 632 m², soit +56 % de surface)
- une extension de l'école Marcel Aymé : 201 m² (2 classes maternelles bilingues, salle de pause, circulation)
- la construction d'une galerie assurant la liaison entre l'école et la maison de l'enfance : 81 m²;
- la construction d'un espace jeunes sur 93 m² près de la salle omnisports du Ponant, sur le même site que l'école et la maison de l'enfance.



Des équipements qui prennent en compte l'environnement, l'accessibilité, la culture et le social

Au-delà du respect de la RT 2012, la conception bioclimatique par une équipe de maîtrise d'œuvre expérimentée conduite par ENO Architectes permet d'obtenir un équipement respectueux de l'environnement. Une volonté qui s'exprime également dans le choix des matériaux, comme les locaux existants de la maison de l'enfance construite en 2009.

Pour une mise en valeur du patrimoine, un développement des langues régionales, de l'art et de la culture, le projet comprend deux classes bilingues et applique le 1% culturel par de la signalétique réalisée par l'Atelier Hélène GERBER, Design Graphique.



Ces travaux ont également permis d'améliorer l'accessibilité des locaux existants (volet Ad'Ap). Cette démarche de renforcement de l'accessibilité passe également par une tarification différenciée en fonction du quotient familial pour les services périscolaires et prochainement pour le restaurant scolaire, en lien avec le « repas à 1 € » pour les familles à revenus modestes dans le cadre du plan national de lutte contre la pauvreté. Lors du chantier, la clause d'insertion sociale dans les marchés de travaux a été appliquée.

Déroulement de l'opération

Nous pouvons distinguer plusieurs grandes phases :

Calendrier	Etat d'avancement
2014 – 2015	Etude préalable : Tréouergat, Guipronvel et Milizac étudient la faisabilité d'un regroupement scolaire sur le fondement de l'article L 212-2 du code de l'éducation, puis optent pour une extension des locaux scolaires et périscolaires sur le site milizacois de l'école Marcel Aymé
20 juin 2016	Inscription de « l'extension de la maison de l'enfance » dans la charte fondatrice de la commune nouvelle adoptée par délibérations concordantes des conseils municipaux de Milizac et de Guipronvel
2016 - 2017	Dépôt des dossiers de demande de subventions au gré de l'évolution de l'opération : en 2016, la définition des besoins conduit à la décision de réaliser une extension-jonction de la maison de l'enfance avec l'école publique, avec implantation d'un espace jeunes sur le même site
9 juillet 2017	Incendie de la maison de l'enfance. Ouverture d'une enquête judiciaire. Relogement provisoire et demande d'indemnisation à l'assurance. Décision municipale de conduire en parallèle la reconstruction et les travaux de création de nouveaux locaux
4 décembre 2017	Au terme d'une procédure de délégation de service public, l'association d'éducation populaire Léo Lagrange Ouest obtient la gestion de la maison de l'enfance du 1 ^{er} janvier 2018 jusqu'au 31/12/2021
27 novembre 2017, puis 26 février 2018	Obtention du permis de construire, puis attribution des marchés de travaux et commencement du chantier
Septembre 2018	Fin de la reconstruction et remise en service de la partie sinistrée de la maison de l'enfance
Septembre 2019	Fin du chantier, mise en service des nouveaux locaux à la rentrée scolaire et inauguration

Volet financier

Nature des dépenses	Montant (€ HT)
Divers, aménagements mobiliers	17 939
Levé topographique, bornage, raccordement EDF & FT	3 395
Contrôle technique et SPS	6 832
Travaux secteur école bilingue	431 215
Travaux secteur maison de l'enfance	614 759
Travaux secteur espace jeunes	189 845
Travaux ADAP	33 278
Maîtrise d'œuvre ENO Architectes	121 749
1% culturel	13 972
TOTAL des dépenses	1 432 984

Nature des recettes	Montant (€)
Etat (FSIL)	150 000
Etat (DETR)	150 000
Etat (Ministère de l'Intérieur)	10 000
Région Bretagne	136 961
Département du Finistère (création de 2 classes bilingues)	137 788
Département du Finistère (création d'un espace jeunes)	17 637
Caisse d'Allocations Familiales (subvention pour le mobilier de la maison de l'enfance)*	7 015
Caisse d'Allocations Familiales (subvention pour le mobilier de l'espace jeunes)*	3 679
Commune de Tréouergat (fonds de concours)	24 594
Commune de Milizac-Guipronvel	795 310
TOTAL des recettes	1 432 984

*la commune bénéficie également d'un emprunt à taux zéro de 100 000 € de la CAF du Finistère

Investir ici et dans ce type d'équipements, c'est agir ensemble pour la cohésion sociale et pour la jeunesse !

